



Passage en cellule de dégrisement

Par **QUILLIVIC_old**, le 10/11/2007 à 12:45

Bonjour,

Mon fils a été arrêté avec 0.8 mg/l d'alcool (constaté par éthylomètre) par la gendarmerie. Après avoir dressé le procès-verbal, ils l'ont ramené directement à son véhicule avec suspension de permis.

A votre avis, le passage en cellule de dégrisement est-il obligatoire dans ce cas-là ? et si oui, la non-application de cette étape peut-elle être reprochée à la gendarmerie ?

6 heures plus tard, il a repris son véhicule et s'est de nouveau fait arrêter avec 0.6 mg/l. Il est donc maintenant sous le coup d'un retrait de permis. Ce qui ne serait peut-être pas arrivé s'il était resté en cellule de dégrisement.

Merci de votre réponse